

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----

Séance du 13 octobre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/87

Date de convocation : 06 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 13 octobre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (62 titulaires et 5 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, CATTOEN Didier (S), BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (11) :**

MACAREZ Jean-Félix, LAUDE Pierre, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, MODARELLI Joseph, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, BLAIRON Daniel, RICHEZ Jean-Pierre

**Membre ayant donné procuration (1) :**

PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane

Monsieur Jérémy RICHARD est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/87 : Portant octroi de subvention au profit d'entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)**

Monsieur le Vice-Président expose :

Au titre de sa compétence « Développement Économique » et son partenariat avec la Région Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions.

Ces aides ont pour but de favoriser, simplifier la création d'entreprise (TPE artisanales et commerciales) ainsi que le développement de celles-ci dans l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux d'aménagement.

*Vu la loi n°2015-911 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du territoire de la République, dit loi NOTRe,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont ses article L1511-2-1 et L1511-3,*

*Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,*

*Vu la convention de partenariat n°18000030 (ainsi que ses avenants 1 et 2) relative à la participation de la CA2C au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France dont notamment son annexe 5 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide à la création d'entreprise, fixant le montant de l'aide à 25% des dépenses éligibles et son annexe 6 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide au développement des TPE fixant le montant de l'aide à 30% des dépenses éligibles HT,*

*Vu la délibération n°2017/0104 du Conseil Communautaire du 05 octobre 2017, approuvant la convention de partenariat n°18000030 et autorisant le Président à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,*

*Vu la décision n°2020/04 présentée au Conseil Communautaire du 16 juin 2020, approuvant l'avenant n°2 de la convention de partenariat avec la Région des Hauts-de-France,*

**Il est proposé au Conseil Communautaire l'octroi de subvention au profit d'entreprises du territoire de la CA2C comme indiqué dans le tableau suivant :**

Régimes	Communes	Entreprises	Activités	Représentants	Dépenses éligibles	Montants de subventions
Développement	Quiévy	La forge aux pains	Boulangerie - Pâtisserie	Philippe LEROY	15 925 €	4 777 €
	Caudry	Algue marine	Salon d'esthétique	Florence DONNEZ	7 861 €	2 358 €
	Saint-Aubert	Chez EVA	Café, Restaurant, Friterie	Mickael VALLEZ	20 994 €	6 298 €
Création	Le Cateau-Cambrésis	Chez Fred	Laverie automatique	Naoufal TRANCART	7 300 €	1 825 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

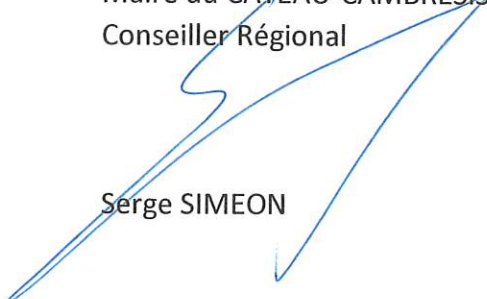
Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 19 octobre 2020 et de la publication le  
19 octobre 2020

Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 19 octobre 2020

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*